



Le 22 mars 2024,

Le SNPES-PJJ/FSU IDF

A

Madame NISAND
Directrice de la PJJ

Objet : préavis de grève concernant la région Ile-de-France pour le 4 avril 2024 dans le cadre de la mobilisation inter-syndicale du travail social et médico-social public/privé

Madame la Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,

Par ce courrier, le SNPES-PJJ/FSU IDF vous notifie un préavis de grève des personnels de la région Ile-de-France pour le 4 avril 2024.

Ce préavis de grève est déposé face à l'état des lieux catastrophique de la situation de la DIR-IDF/OM :

- **Une DIR en sous-effectif, maltraitée et maltraitante, des conséquences néfastes pour l'ensemble des personnels et pour l'accompagnement des jeunes**
- **Des conditions indignes de travail**
- **Une DPJJ favorisant la précarité des personnels et l'instabilité des équipes éducatives**
- **Une inadéquation entre le plafond d'emploi, les normes et les missions**

Par ce préavis nous exigeons :

- **La NBI et le CTI pour toutes et tous**
- **Le doublement des effectifs de la DIR**
- **Dans les Directions territoriales, une réelle mise en adéquation des effectifs en fonction des besoins**
- **Un plan de titularisation urgent des contractuel.les pour celles et ceux qui le souhaitent avec une formation adaptée**

- **Des propositions de poste aux futur.es sortant.es d'école équivalent à 100% des postes restées vacants à la mobilité, à l'issue du plan de titularisation des contractuel.les**
- **La baisse des normes de prise en charge des professionnel.les : 20 jeunes maximum par éducateur.trice en milieu ouvert,**
- **Pour les psychologues et les assistant.es de service social, un.e jeune est égale à une mesure plus particulièrement dans les MJIE**
- **Le doublement des postes de psychologue sur chaque unité de milieu ouvert**

Nous réclamons donc **des moyens supplémentaires et un plan d'urgence pour la DIR-IDF/OM** afin qu'elle soit dotée en nombre de professionnel.les nécessaires pour assumer la charge de travail et les personnels. Quand un tel déséquilibre se crée ce sont la santé de tous les personnels et les missions éducatives qui sont impactées.

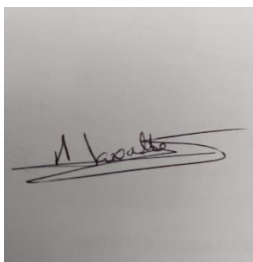
Cette absence de prise en compte budgétaire par la direction de la PJJ conduit à faire de la DIR PJJ IDF/OM une administration sous-dotée par rapport aux besoins réels des territoires en termes d'infrastructure et d'effectifs. Le SNPES-PJJ/FSU IDF refuse de voir l'ensemble de ces professionnel.les encore subir les conséquences d'arbitrages budgétaires nationaux qui impactent la vie quotidienne de tous les personnels de l'inter-région et créent les conditions d'émergence de risques psycho-sociaux, de burn-out, de turn-over.

Et ce afin de remédier à l'état général de maltraitance faite à l'ensemble des personnels du territoire et aux conséquences néfastes que cela a sur la prise en charge des jeunes et de leurs familles.

Le Directeur Inter-régional n'étant pas en capacité de nous apporter des réponses satisfaisantes, le SNPES-PJJ/FSU IDF souhaite que vous nous receviez pour mener des négociations sur la base de nos revendications.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assurée, Madame la Directrice, de notre attachement à la défense des personnels de la PJJ et de la qualité de l'accompagnement éducatif des mineur.es. et des jeunes majeur.es.

Maria LAXALTE et Stéphane VIRY,
Co-secrétaires régionales du SNPES-PJJ/FSU IDF

A square image showing a handwritten signature in black ink on a light-colored background. The signature appears to be 'M. Laxalte'.